

FORMATION DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION 2021

Ouverture des inscriptions le 16/11/2020

Date limite de dépôt des dossiers le 31/03/2021

Ce dossier prend en compte les **aménagements prévus dans l'Arrêté du 30 décembre 2020**
relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation
et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé
dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

L'école d'infirmiers de bloc opératoire des Hospices Civils de Lyon a pour mission ¹

- de préparer les infirmiers au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire,
- de préparer les candidats aux épreuves d'admission,
- d'assurer la formation continue.

SPECIFICITE DE L'ECOLE:

Site et équipement

Ecole régionale

L'école travaille en collaboration avec la DRDJSCS² et avec l'ARS³ pour le contrôle de la formation et la certification du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire.

50 Etablissements de la région Rhône Alpes, soit 271 terrains de stage, sont agréés pour recevoir les élèves en stage. Les stages hors Rhône Alpes ou sur les DOM-TOM sont possibles également pour les élèves qui en font la demande, sous réserve des possibilités d'accueil dans les autres régions, de l'agrément des terrains de stage, et du contexte sanitaire évolutif.

En Janvier 2018, l'école des Hospices Civils de Lyon a ouvert une antenne de formation sur Grenoble, permettant ainsi une offre de formation proximale aux infirmiers résidant dans les départements de l'Isère, Savoie et Haute Savoie. Cette antenne accueille des élèves en octobre des années impaires.

Hospices Civils de Lyon

Par son appartenance au 2^{ème} Centre Hospitalier Universitaire de France, l'école des Hospices Civils de Lyon (HCL) accède à un nombre important d'intervenants universitaires, ainsi qu'au centre de documentation des HCL, mis à disposition des élèves et des formateurs. L'école est équipée de postes informatiques avec accès aux réseaux intranet et internet. Chaque élève dispose également d'un accès WIFI personnel. Les blocs opératoires des HCL offrent une large possibilité de choix de stages sur Lyon. Dans un contexte de crise sanitaire depuis 2020, développement de modalités d'enseignement hybrides en présentiel et en classe virtuelle.

Ecole d'infirmiers de bloc opératoire

A Lyon, elle se situe au troisième étage de l'Institut de Formation aux Carrières de Santé et dispose d'un équipement spécifique de bloc opératoire, permettant aux formateurs de développer une pédagogie d'adultes active et participative pour une analyse des pratiques de bloc opératoire (salle de travaux pratiques équipée de matériel de bloc opératoire, matériel numérique ...). Pour certains enseignements, un partenariat avec l'Ecole de chirurgie de Lyon est institué.

Sur l'antenne de Grenoble, la salle de cours est située à l'Institut de Formation des Professionnels de Santé, sur le campus universitaire de Grenoble.

Membres de l'équipe pédagogique :

- Marie-Pierre GUILLAUME, directrice
- Pr. Pierre BRETON, directeur scientifique
- Alexandra AUCLAIR, Marie Pierre GILOTIN, Marie Ange GUIRAL, Brigitte MAJDOUL, Catherine TOUSSAINT, Marie Pierre GILOTIN, cadres de santé formatrices

Agrément :

Pour la **rentrée d'octobre 2021**, l'école est agréée pour **47 places⁴ sur LYON et GRENOBLE**

L'attribution des places se fait au regard du rang de classement à l'épreuve d'admission et pour :

- 30 à 37 places à LYON
- 10 à 17 places à GRENOBLE

¹ Selon arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire

² Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

³ Agence Régionale de Santé

⁴ Le nombre définitif de places sera annoncé à l'issue de la date limite de dépôt des dossiers le 31 mars, avec confirmation des candidats des concours précédents ayant bénéficié d'un report de formation

DEFINITION DU METIER IBODE

Le projet pédagogique de l'école s'appuie sur la réglementation en vigueur et sur la définition du métier par les professionnels IBODE.

REGLEMENTATION EN VIGUEUR : CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Règles professionnelles : Article R 4312-10 du code de la santé publique

« pour garantir la qualité des soins qu'il dispense et la sécurité du patient, l'infirmier(e) a le devoir d'actualiser et de perfectionner ses connaissances professionnelles et il a également le devoir de ne pas utiliser des techniques nouvelles de soins infirmiers qui feraient courir au patient un risque injustifié »

Actes professionnels :

Article R 4311-11 du code de la santé publique

« L'infirmier(e) titulaire du DEIBO ou en cours de formation préparant à ce diplôme, exerce en priorité les activités suivantes :

1. gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire,
 2. élaboration et mise en œuvre d'une démarche de soins individualisée en bloc opératoire et secteurs associés,
 3. organisation et coordination des soins infirmiers en salle d'intervention,
 4. traçabilité des activités au bloc opératoire et en secteurs associés,
 5. participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables visant à la prévention des infections nosocomiales au BO et en secteurs associés.
- En peropératoire, l'infirmier(e) titulaire du DEIBO ou en cours de formation exerce les activités de circulant, instrumentiste, aide opératoire en présence de l'opérateur.

Il est habilité à exercer dans tous les secteurs où sont pratiqués des actes invasifs à visée diagnostique, thérapeutique, ou diagnostique et thérapeutique dans les secteurs de stérilisation du matériel médico-chirurgical et dans les secteurs d'hygiène hospitalière ».

Art. R. 4311-11-1. L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire, titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire, est seul habilité à accomplir les actes et activités figurant aux 1° et 2° :

1° Dans les conditions fixées par un protocole préétabli, écrit, daté et signé par le ou les chirurgiens :

a) Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment :

- l'installation chirurgicale du patient ;
- la mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques ;
- la fermeture sous-cutanée et cutanée ;

b) Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien, apporter une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration ;

2° Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien, une fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité déterminés par arrêté du ministre chargé de la santé.

Art. R. 4311-11-2. L'infirmier ou l'infirmière en cours de formation préparant au diplôme d'Etat de bloc opératoire peut participer aux actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 dans les conditions qui y sont définies, en présence d'un infirmier ou d'une infirmière titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire.

Diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire : article D 4311-42 du code de la santé publique

« Le diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire est délivré par le préfet de région aux personnes titulaires du diplôme d'état d'infirmier(e) qui ont suivi un enseignement agréé par la même autorité et subi avec succès les épreuves d'un examen à l'issue de cet enseignement.

Référentiel métier IBODE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

L'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat est un professionnel spécialisé qui prend soin des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies et d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Il met en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions, à la spécificité des patients, au travail en zone protégée et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques. Les infirmiers de bloc opératoire interviennent au sein d'une équipe pluri professionnelle dans toutes les disciplines chirurgicales en secteur opératoire, en salle interventionnelle, en endoscopie, en services de stérilisation, et d'hygiène.

Le référentiel métier IBODE comporte 8 activités et 9 compétences

FORMATION selon l'arrêté du 22/10/2001 en vigueur en novembre 2020

DECRET N° 2001 928 DU 4 OCTOBRE 2001 MODIFIANT LE DECRET N°71 388 DU 21 MAI 1971 PORTANT CREATION DU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BO

Depuis la rentrée 2002, la durée de la formation est fixée à 18 mois.

Des dispenses d'enseignement peuvent être attribuées à des infirmiers diplômés d'état justifiant d'une expérience professionnelle en bloc opératoire, dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé (arrêté en attente de parution).

ARRETE DU 22 OCTOBRE 2001

Fixe une scolarité d'une durée de 18 mois. La formation est répartie en enseignements théoriques et cliniques.

PROJET PEDAGOGIQUE :

Il est élaboré par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la directrice. Il s'appuie sur la réglementation en vigueur et la définition du métier par les professionnels.

A partir de méthodes pédagogiques actives et participatives, l'enseignement oriente la conduite de la formation sur l'analyse des pratiques professionnelles et l'actualisation des recommandations scientifiques existantes.

Il vise à former des infirmiers capables d'analyser leurs pratiques, de gérer les risques inhérents au contexte particulier du bloc opératoire, et de prendre des décisions pour une prise en charge de qualité des patients.

ENSEIGNEMENT :

Enseignement théorique : 979 heures ou 32 semaines et 2 jours

Module 1 : Hygiène 120 heures.

Module 2 : Technologie 120 heures.

Module 3 : Prise en charge chirurgicale 330 heures.

Module 4 : Fonction IBODE 300 heures dont 30 heures de travail autogéré pour la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel.

Module 5 : Actes exclusifs IBODE 49 heures **NOUVEAU depuis 2016**

Travail autogéré : 30 heures.

Suivi personnel : 30 heures.

Enseignement clinique (stages) : 1316 heures ou 37 semaines et 3 jours

Chirurgie orthopédique traumatologique : 2 x 4 semaines.

Chirurgie viscérale : 2 x 4 semaines.

Hygiène hospitalière : 1 semaine.

Stérilisation centralisée : 1 semaine.

Endoscopie : 1 semaine.

18 semaines et 3 jours dans d'autres spécialités au regard du cursus de l'élève, du projet pédagogique et des propositions de stages.

Évaluation continue :

Chaque module doit être validé avec un rattrapage éventuel.

Chaque stage doit être validé. **3 mises en situation professionnelles** doivent être validées avec un rattrapage éventuel.

Diplôme d'état :

Mise en situation professionnelle : sur le lieu de stage, évaluée par un chirurgien et un IBODE.

Argumentation orale d'un travail écrit d'intérêt professionnel : évalué par 2 experts dont 1 IBODE.

Un rattrapage est éventuellement organisé dans les 3 mois en cas d'échec.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT:

Rentrée scolaire : **LE 4 OCTOBRE 2021**

Formation en alternance : périodes théoriques et périodes de stages

Enseignement clinique (stages) : 35 heures par semaine. - **Enseignement théorique (école)** : 30 heures par semaine.

Congés : 8 semaines (sur le programme en 18 mois)

Fin de scolarité : **MARS 2023**

EPREUVES du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire : **MARS 2023**

REPORT DE SCOLARITE POSSIBLE :

Report de 1 an renouvelable de droit en cas de :

Congé maternité, d'adoption, garde d'un enfant de moins de 4 ans, rejet de financement, avec justificatifs

Report de 1 an accordé par le préfet de région sur proposition du directeur, en cas de :

Maladie, accident ou événement grave, avec justificatifs

Dossier d'inscription Epreuves d'admission 2021 à l'Ecole d'Infirmiers de bloc Opératoire de LYON

Secrétariat : ☎ 04.78.86.30.41/ Fax 04.78.86.30.50 Email : eibo.secret@chu-lyon.fr

Lien Internet: <http://www.chu-lyon.fr/web/1808>

Frais d'inscription au concours : 125 €
Frais de scolarité pour 18 mois de formation : 13 452 €

ADMISSION SUR DOSSIER* *selon l'arrêté du 30 décembre 2020 sus cité*

***DOSSIER A ENVOYER PAR COURRIER POSTAL AVANT LE 31 MARS 2021, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI, ET CONSTITUE :**

DU DOSSIER ADMINISTRATIF DU CANDIDAT CONTENANT :

-  Une demande manuscrite de participation aux épreuves
-  Un curriculum vitae dactylographié
-  Une copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport
-  Une copie des titres, diplômes et certificats
-  En fonction du statut du candidat:
 - Pour les IDE salariés : un justificatif du dernier employeur attestant un exercice professionnel d'infirmier diplômé d'Etat avant l'épreuve de sélection (durée indéterminée)
 - Pour les IDE libéraux : un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'état d'infirmier.
 - Pour les étudiants infirmiers en 3^{ème} année : une attestation de scolarité de troisième année en Institut de formation en Soins Infirmiers
-  Les annexes 1 et 2 dûment remplies.
-  2 photos d'identité récentes (taille standard)
-  un chèque bancaire de 125 € libellé à l'ordre du « REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES DE L'IFCS – SECTEUR SUD » ATTENTION : aucun chèque ne sera remboursé après inscription

DU PROJET PROFESSIONNEL (4 PAGES DACTYLOGRAPHIÉES) DU CANDIDAT EXPLICITANT :

-  son expérience professionnelle (pour les IDE) ou son parcours de stage (pour les étudiants infirmiers) en lien avec les compétences infirmières
-  ses motivations à s'orienter vers le métier d'IBODE
-  ses attentes vis à vis de la formation
-  ses projets à la sortie de la formation IBODE

RESULTATS DE L'ADMISSION : Lundi 10 mai 2021 à partir de 12h par voie d'affichage à l'école, sur le site Internet et intranet des HCL : www.chu-lyon.fr : accès par « école, concours et métiers » et « résultats concours externe »

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone personnel :

Adresse mail personnelle :

Nom et Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Niveau d'études :

Secondaire :

Universitaire :

Autres :

NOM de l'Etablissement employeur :

Adresse de l'Etablissement employeur :

NOM du service

Téléphone professionnel :

Adresse mail professionnelle:

Date d'obtention du Diplôme d'état d'infirmier:

Années / mois d'exercice en tant qu'infirmier en bloc opératoire :

Premier concours ? Oui Non

Préparation au concours ? Oui Non

Aux Hospices Civils de Lyon ? Oui Non

Dans une autre école ? Oui Non

Laquelle ?

Autres sessions de formation continue ? Joindre les justificatifs

